

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MARS 1883.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un crédit supplémentaire de 410,000 francs, au Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1882, et transférant une somme de 120,000 francs entre quelques articles du même Budget.

(Voir les n^{os} 89 et 91, session de 1882-1883, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, VAN WILLIGEN, HARDENPONT, le baron DE LOËN D'ENSCHEDÉ, le comte DE LOOZ-CORSWAREM, ORBAN DE XIVRY, le comte DE RENESSE-BREIDBACH, le comte D'URSEL et le baron DE CONINCK, Rapporteur.

MESSEURS,

Le Budget de la Guerre pour 1879 avait été établi de façon à éviter la demande de crédits supplémentaires pour les rations de pain, de viande et de fourrages. Il en fut ainsi pour les exercices 1880 et 1881 ; mais le renchérissement survenu dans le prix du bétail ne permettra pas de solder les dépenses faites pour le service de la viande pendant l'année 1882.

Des insuffisances de crédit ont été également constatées pour d'autres articles du Budget pour l'exercice 1882.

Le déficit global est de 530,000 francs ; il se décompose de la manière suivante :

ART. 4. Matériel de l'Administration centrale fr.	64,000
» 9. Traitements des officiers de santé des hôpitaux	4,000
» 12. » et solde de l'infanterie	345,000
» 22. Pain et viande (déduction faite du reliquat de l'article 23)	35,000
» 26. Frais de route et de séjour des officiers.	20,000
» 27. Transports généraux	7,000
» 28. Chauffage et éclairage des corps de garde, etc.	24,000
» 32. Pensions et secours.	12,000
» 33. Dépenses imprévues	19,000
Total. fr.	530,000

(2)

Ce déficit pourra être couvert jusqu'à concurrence de la somme de 120,000 francs au moyen des reliquats que laissent les articles ci-après :

ART. 6. Traitement de l'état-major général.	fr.	55,000
» 7. " " des provinces et des places.		1,500
» 8. " du service de l'intendance		2,000
» 10. Nourriture et habillement des malades, entretien des hôpitaux		15,000
» 16. Traitement et solde du bataillon d'administration.		12,500
» 17. Personnel de l'académie militaire		8,000
» 24. Casernement des hommes.		15,000
» 30. Traitements divers et honoraires		10,000
» 31. Frais de représentation		1,000
	Total.	<u>fr. 120,000</u>

Déficit. . fr. 530,000
reliquats divers. 120,000

différence . fr. 410,000 que le Département de la Guerre demande à pouvoir combler au moyen d'un crédit supplémentaire de pareille somme, à répartir entre les articles suivants :

ART. 9. Traitement des officiers de santé des hôpitaux	fr.	4,000
— 12. — et solde de l'infanterie		345,000
— 22. Pain et viande		35,000
— 27. Transports généraux		7,000
— 33. Dépenses imprévues		19,000
	Total.	<u>fr. 410,000</u>

Le Département de la Guerre demande donc, afin de pouvoir régulariser le déficit : 1° un crédit supplémentaire de 410,000 francs, et 2° le transfert d'une somme de 120,000 francs entre quelques articles du Budget de la Guerre.

Votre Commission de la Guerre, après avoir examiné attentivement les documents qui lui ont été fournis, est d'avis que le Projet de Loi est parfaitement justifié et elle vous propose, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
DE CONINCK.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.